



A Paris, le 11 juillet 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Quantification des externalités de l'Agriculture Biologique » Mise en ligne du replay du colloque et des résumés de l'étude

Dans le cadre de [l'étude sur la « Quantification des externalités de l'Agriculture Biologique »](#), l'ITAB (l'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques) vient de mettre en ligne [le replay du colloque](#) de restitution qui s'est déroulé le 10 juin dernier et de publier les résumés des 4 chapitres ([sol](#), [climat](#), [biodiversité](#) et [santé](#)) de l'étude.

Les externalités de l'Agriculture Biologique

Les activités agricoles génèrent, parallèlement à la production de biens agricoles, des **externalités négatives (coûts sociaux) ou positives (bénéfices) non prises en compte par le marché**. L'étude 2024 fait le point sur ces externalités concernant les **enjeux liés au sol, au climat, à la biodiversité et à la santé humaine**. La réduction des externalités négatives et l'accroissement des externalités positives représentent un enjeu pour la collectivité, ce qui peut justifier un soutien financier de la société spécifique pour certaines pratiques agricoles. L'étude réalisée par l'ITAB s'est centré sur une analyse des externalités positives et négatives de l'agriculture biologique (AB) au regard de l'agriculture conventionnelle.

Quelques grands chiffres issus de l'étude 2024

Parmi les atouts de l'AB citées par l'étude, on peut noter par exemple :

- Une **amélioration** de la **biodiversité des sols** dans **70 %** des cas ;
- La **réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre** pour les productions végétales ;

- La **diminution des risques de maladies professionnelles** pour les agriculteurs ;
- Des **concentrations moyennes de résidus de pesticides** observées **100 fois inférieures** à leurs équivalents conventionnels pour les fruits et légumes bio.

Pour aller plus loin

Si vous souhaitez en savoir plus, suivez ce lien pour accéder [aux résumés de l'étude](#). L'étude complète sera publiée à la rentrée. Le colloque est aussi accessible en [replay](#).

Morceaux choisis de l'étude de 2024 : l'Agriculture Biologique présente de nombreux atouts environnementaux et sanitaires

L'**interdiction des intrants de synthèse** dans le Règlement européen **génère des bénéfices sociétaux**, et induit un certain nombre de **pratiques vertueuses** en moyenne plus fréquemment mises en œuvre en Agriculture Biologique (AB), à savoir, notamment, des rotations plus longues et diversifiées des cultures, une implantation renforcée de légumineuses, de moindres apports d'azote, etc, pratiques qui elles-mêmes sont des leviers favorables en termes d'externalités.

Toutes les matrices environnementales (sol, eau, air) sont contaminées par les pesticides. L'AB, grâce à la **réduction très stricte des usages**, participe à un environnement moins toxique et abaisse significativement les niveaux de contamination des sols cultivés : moins de résidus de **pesticides (-30 % à -55 %)**, et à des teneurs moindres.

Par ailleurs, des études montrent des indicateurs de **biodiversité du sol améliorés** en bio **dans 70% des cas**. En moyenne, dans les parcelles agricoles conduites en bio une **plus grande biodiversité** est observée : **+32% d'individus, +23% d'espèces**.

En ce qui concerne l'atténuation du changement climatique, **l'AB contribue à la réduction des émissions de GES, de l'ordre de 50%** s'agissant des productions végétales. Les **stocks de carbone** organique dans les sols bio sont plus importants qu'en agriculture conventionnelle (**de +11% à +35% selon les études**).

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) par hectare sont systématiquement inférieures en AB. A l'échelle des produits alimentaires (c'est-à-dire en GES rapportées aux quantités produites), les productions végétales bio présentent, à quelques exceptions près, de meilleures performances. Pour les produits animaux, les GES par unité produite sont hétérogènes : l'AB est légèrement meilleure en bovin viande, équivalente dans le cas du bovin lait, moins bonne en monogastrique.

Du fait d'une moindre utilisation de pesticides en AB, de nombreux **atouts pour la santé humaine** ont été identifiés notamment **pour les professionnels (agriculteurs, salariés agricoles)**. En effet,

des **présomptions fortes de liens entre l'exposition aux pesticides et 6 pathologies** ont été établies : lymphome non hodgkinien, maladie de Parkinson, myélome multiple, cancer de la prostate, troubles cognitifs, bronchopneumopathie chronique obstructive, et bronchite chronique. **4 pathologies ont été reconnues par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) comme maladies professionnelles** directement liées à l'exposition aux pesticides.

Les mères pendant la grossesse et les enfants présentent également des risques, du fait de la sensibilité de ces stades (vie intra-utérine jusqu'à l'enfance et la puberté). La **population générale** est aussi **exposée via les résidus de pesticides retrouvés dans les aliments**, de façon différenciée entre AB/AC avec une **fréquence diminuée de 30%**, et aussi des **concentrations moyennes de résidus** observées **100 fois inférieures** à leurs équivalents conventionnels pour les fruits et légumes bio.

Par ailleurs, par son **moindre usage d'antibiotiques**, **l'AB contribue moins au phénomène d'antibiorésistance**, qui est un enjeu de santé publique croissant.

Contacts

Contact Presse : Elodie Weber, chargée de communication scientifique
06 13 92 20 82
elodie.weber@itab.asso.fr

Contact pilote étude : Natacha Sautereau, Coordinatrice du Pôle Durabilité-Transition
07 70 08 09 97
natacha.sautereau@itab.asso.fr

En 2024, l'ITAB et ses projets sont principalement soutenus par le Ministère en charge de l'agriculture, et le Ministère en charge de l'écologie, l'Union Européenne, la Banque Publique d'investissement, l'Office français de la biodiversité, l'ADEME, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Région des Pays de la Loire.



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu ce mail, car vous êtes identifié comme personne ressource sur les questions agricoles et alimentaire. Vos coordonnées ne sont utilisées que pour l'envoi des informations relatives au colloque du 10 juin 2024. Si vous souhaitez être retiré de cette liste, répondez à cet email.

[Se désinscrire](#)



© 2024 ITAB